DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.14 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE CASTELNAUDARY** 

Matière: Domaines de compétences par thèmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :

Environnement

Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary

Thierry

MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,

François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,

Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,

Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal

BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,

ROSSICH, Zohra KUFEL,

sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET:
OPÉRATION

« VILLE DURABLE » N°2023-01-Mission D'Accompa-

GNEMENT D'UN PROJET A

ÉNERGIE RENOUVE-

LABLE

THERMIQUE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

AVEC LE SYADEN Procurations :

Audrey GAIANI,

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline

RATABOUIL,

Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL,

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD, Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,

Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,

Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

RENDU

2023

EXECUTOIRE

CONVOCATION

CONSEIL EN DATE

DU: 17 JANVIER

AFFICHAGE EN DATE DU: 17 JANVIER 2023

Absents excusés:

Delphine SANTINI, Martine LACOMBE,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

DU 3 1 JAN. 2023

Secrétaire: Madame Chantal BARTHES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la ville s'est engagée dans une démarche durable et d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que, dans ce cadre, le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil et d'accompagnement de projets à énergie renouvelable thermique au profit des collectivités volontaires, conformément à la délibération n°2019-96 du 6 décembre 2019, du Comité Syndical.

L'accompagnement personnalisé du projet à énergie renouvelable thermique (ENR-TH) est un service sur 1 an qui permettra d'aider la ville dans sa création d'un projet ENR. L'objet de la mission est l'analyse d'opportunité de l'abandon de la production de chaleur via le gaz vers de la géothermie sur le site du complexe sportif Pierre de Coubertin et plus précisément le centre aquatique et le gymnase.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

La ville de Castelnaudary doit notamment s'engager à fournir un interlocuteur pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 2750 € pour une durée d'un an. A titre indicatif, le SYADEN participe à hauteur d'environ 55 % du coût total de la mission. La ville de Castelnaudary s'engage à respecter la charte Energie Renouvelable (ENR) du SYADEN jointe à la convention d'accompagnement personnalisé.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion à la mission d'accompagnement du projet d'énergie renouvelable « ENR-TH » du SYADEN,

**DESIGNE** Monsieur Bertrand HILLAT, Directeur des Services Techniques, en qualité de référent de la commune pour le suivi d'accompagnement du projet « ENR-TH »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 3 1 JAN, 2023

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 2 7 JAN. 2023 Par publication le :

Par délégation, U.S. Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID: 011-211100763-20230123-DB202314-DE